

Editorial

L'honneur de Hu Jia

Le Parlement européen a décerné le prix Sakharov pour les droits de l'homme au dissident chinois emprisonné Hu Jia. Par ce geste justifié, il récompense les efforts du plus connu et de l'un des plus courageux militants pour la cause des libertés en Chine. Et il fait preuve de plus d'audace que le comité Nobel : il y a quelques jours, celui-ci avait retenu Hu Jia dans la liste des personnalités sélectionnées pour le prix Nobel de la paix, mais il avait finalement cédé aux pressions diplomatiques de Pékin et renoncé à l'honorer.

Les parlementaires de Strasbourg en ont jugé autrement, à l'exception regrettable des socialistes et des communistes, qui ont préféré s'abstenir. Honorer Hu Jia, qui risque fort de languir jusqu'à la fin de sa peine de trois ans et demi dans une prison pékinoise, fait justice à cet homme de 35 ans qui n'a pas hésité à prendre, depuis des années, des risques considérables pour défendre le droit des opprimés, des laissés-pour-compte, des malades du sida et des Tibétains. Au point de commettre l'irréparable, vu de Pékin : la critique sans détour des abus du système de parti unique faite auprès des médias étrangers, ce qui lui a valu d'être embastillé pour « subversion du pouvoir d'Etat ».

C'est donc un camouflet que le Parlement européen a infligé à cette Chine qui se flatte d'avoir retrouvé la place qu'elle estime être en droit d'occuper à nouveau sur la scène internationale. Un camouflet d'autant plus cinglant qu'il se produit à la veille de la réunion à Pékin du sommet Asie-Europe. En cela, le prix Sakharov à Hu Jia ne manquera pas de susciter d'amères réactions de la part des autorités de Pékin et de provoquer l'indignation d'une mouvance antioccidentale dont les tenants prônent la défense sourcilieuse des valeurs de la culture et de l'histoire chinoises.

Le pouvoir chinois, qui ne tolère pas que l'Occident puisse lui donner des leçons, a d'ailleurs fustigé le choix du Parlement européen, qualifié avec mépris de « grave interférence » dans ses affaires intérieures. Il est cependant douteux que cette récompense à un « ennemi » du régime change quoi que ce soit en matière de droits de l'homme. Sur ce terrain, le dialogue risque fort de rester au point mort entre les pays de l'Ouest et l'empire du Milieu. Malheureusement. ■

Société éditrice du « Monde » SA

Président du directoire, directeur de la publication : Eric Fottorino

Vice-président, directeur général : David Guiraud

Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur du « Monde » : Eric Fottorino

Directeur adjoint : Laurent Greilsamer

Editeur : Michel Sfeir

Directeur de la rédaction : Alain Frachon

Directeur adjoint de la rédaction : Jacques Buob

Directeur éditorial : Gérard Courtois

Rédacteurs en chef : Patrick Jarreau, Michel Kajman,

Frank Nouchi (« Le Monde 2 ») et Isabelle Taiès

Chef d'édition : Françoise Tovo

Directeur artistique : Quentin Leeds ; Veille de l'information : Eric Azan ;

Secrétaire général : Jean-Pierre Giovenco

Médiatrice : Veronique Maurus

Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Louis Schweitzer, président

Jean-Pierre Tuquoi, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet

(1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),

Jacques Lesourne (1991-1994), Jean-Marie Colombani (1994-2007)

Le Monde est édité par la Société éditrice du Monde SA

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social :

49 017 497 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés,

Société des rédacteurs du Monde, Société des cadres du Monde, Société des employés du Monde,

Société des personnels du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Société des

personnels du groupe des publications de la Vie catholique, Association Hubert Beuve-Méry, Société des

lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse,

Le Monde Prévoyance, Claude-Berhard Participations, Investimonde.

Rédaction : 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13

Tél. : 01-57-28-20-00 ; télex : 202806F ; télécopieur : 01-57-28-21-21

Courrier des lecteurs : par télécopie : 01-57-28-21-74 ;

Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Médiateur : mediateur@lemonde.fr

Abonnements : Par téléphone : de France 0-825-000-778 (0,15 TTC/min) ;

de l'étranger : (33) 3-44-31-80-48. Sur Internet : www.lemonde.fr/abojournal/

Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 TTC/min)

Tarif 1 an : France métropolitaine : 374 €

Internet : site d'information : www.lemonde.fr

Finances : http://finance.lemonde.fr

Emploi : www.talents.fr/immobilier : http://immo.lemonde.fr

Documentation : http://archives.lemonde.fr

Collection : Le Monde sur CD-ROM, CEDROM-SNI 01-44-82-66-40

Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SA). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0712 C 81975 ISSN 0955-2037

Imprimerie du Monde
112, rue Maurice-Gunschbourg
94852 Ivry cedex



Président : David Guiraud
Directeur général : Stéphane Corre
80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél : 01-57-28-39-00 - Fax : 01-57-28-39-26

PRINTED IN FRANCE

Sauvons le capitalisme des capitalistes !

C'est un paradoxe connu : depuis la disparition du communisme, les capitalistes sont devenus les meilleurs ennemis du capitalisme. En s'octroyant des rémunérations insupportables pour l'opinion et en multipliant les parachutes dorés, les dirigeants d'entreprise ont réussi l'exploit de contraindre des gouvernements aussi peu révolutionnaires que ceux des Pays-Bas, de l'Allemagne ou de la France, à légiférer pour mettre un terme à leurs abus.

Rappelons qu'en France les dirigeants du CAC 40 ont gagné en moyenne 4 millions d'euros en 2007, soit environ deux siècles de salaire médian. Et qu'à titre de comparaison le banquier américain John Pierpont Morgan, fondateur de la banque JP Morgan, estimait au début du XX^e siècle que le *top management* ne devait pas avoir un salaire (hors dividendes) qui excède vingt fois celui d'un salarié moyen.

Longtemps moins inégalitaire que les autres pays, la France rattrape son retard. Comme l'a montré, en 2007, le chercheur Camille Landais dans son étude sur l'évolution des revenus en France de 1998 à 2006, « la stagnation du salaire moyen cache de profondes disparités d'évolution dans la distribution des salaires ». Alors que les salaires de 90 % des salariés n'ont progressé que de 4 % durant ces huit années, le salaire moyen du premier centile (les 1 % les mieux payés) a progressé de 14 %, le salaire moyen du premier millièm de 29 % et celui du premier dix-millième (soit environ 2 500 personnes) de 51 %.

Comment expliquer ces très généreuses augmentations ? Bernard Esambert, ancien

conseiller de Georges Pompidou puis banquier d'affaires, explique, dans un blog que « le phénomène est d'une grande simplicité. Un nouveau patron est nommé à la tête d'un grand groupe. Le comité des rémunérations (ou des mandataires) s'adresse à un cabinet de conseil (il y en a cinq ou six) qui, comme ses confrères, tient à jour la grille des salaires des responsables du CAC 40. Le nouveau patron, prometteur par définition, ne peut

Analyse

Frédéric Lemaître

Editorialiste

entrer dans le bas du tableau. On le situera dans le "premier tiers" du haut. Ce faisant il va décaler toute la grille vers le haut (...) ce qui, lors du prochain examen annuel de la rémunération des autres dirigeants, va entraîner une augmentation générale des salaires jusqu'au moment où un nouvel arrivant va à son tour provoquer l'ascension de la grille ».

Jusqu'ici deux arguments étaient avancés pour justifier cette situation. Premièrement, les riches, en s'enrichissant, faisaient peu à peu progresser toute la société. Variante française : si les meilleurs partent à l'étranger, attirés par des salaires plus élevés et l'absence d'ISF, seuls les médians resteront et le déclin du pays s'accélérera. L'augmentation des inégalités d'une part, la récession qui guette la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'autre part, prouvent que la réalité est légèrement plus complexe...

Ça bouge ! par Pancho



Jean-François Copé à l'école de Nicolas Sarkozy

Le Parlement va-t-il vouloir gouverner à la place du gouvernement ? Cette question de cours pour étudiants en droit public a été posée par Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel, dans *Le Monde* (daté 5-6 octobre), ce qui n'annonce pas une séquence de franche hilarité. La « coproduction » des lois, revendiquée par Jean-François Copé, n'en est pas moins un vrai problème. François Fillon a éprouvé le besoin d'assurer que le « système politique » n'avait pas changé et que l'initiative appartient toujours au gouvernement.

L'heure est grave. Christine Boutin a été dépuisée, au Sénat, de l'article le plus controversé de son projet de loi sur l'habitat, qui devait permettre aux maires de comptabiliser les logements en propriété dans le quota social auquel ils sont tenus par la loi de solidarité urbaine. A l'Assemblée nationale, la droite a passé au désintégré la prime transport promise aux salariés par le premier ministre quand le prix de l'essence n'en finissait pas de monter.

En séance publique, consacrée à l'examen du projet de budget, le centriste Charles de Courson, censeur infatigable de l'arbitrage rendu par trois juristes en faveur de Bernard Tapie, a fait adopter un amendement soumettant à l'impôt sur le revenu les 45 millions d'euros attribués à l'homme d'affaires au titre du « préjudice moral ».

L'accession sociale à la propriété était un des thèmes du programme de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle. La prime transport est un engagement de François Fillon. Le recours à l'arbitrage, dans le conflit entre Bernard Tapie et l'ex-Crédit lyonnais, est une décision de Christine Lagarde. Dans deux cas au moins, les parlementaires de la majorité n'ont pas seulement contrarié des ministres. Ils se sont opposés à la volonté du président de la République, avérée pour ce qui est du logement social, présumée pour le choix de la procédure arbitrale.

Chronique

Politique Patrick Jarreau

Que fait donc Jean-François Copé, que le premier ministre a désigné ironiquement par toute la longueur de son titre, « Monsieur le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale » ? Le député de Seine-et-Marne est aux anges. On ne parle que de lui à l'Elysée, à l'hôtel Matignon et, bien sûr, à l'Assemblée nationale. Il y a un an, lors de son entrée dans un cabinet d'avocats international, l'étonnement avait été général. Comment pourrait-il ajouter cette activité à ses tâches de

Deuxième argument : les rémunérations sont liées aux performances. Là encore, pas de chance. Non seulement le principe même des parachutes dorés contredit cette affirmation, mais le Bureau international du travail (BIT), organisme où les employeurs ont toute leur place, prouve l'inverse dans l'étude qu'il vient de publier sur les inégalités liées à la mondialisation financière. Les systèmes de rémunération des dirigeants ont « engendré des effets très modérés voire inexistant sur la performance des entreprises (...) ». Une explication possible des tendances observées est que les dirigeants occupent une position de force dans la négociation avec les actionnaires », explique ce rapport qui démontre également que la globalisation de la finance, en favorisant le capital par rapport au travail, accroît aussi les inégalités.

Des rémunérations socialement injustes

Dans la finance, les rémunérations sont encore plus folles que dans le reste de l'économie. Selon le *Financial Times* (cité par Daniel Cohen dans *Le Monde* 2 du 18 octobre), les dirigeants des grandes banques internationales auraient touché ces trois dernières années environ 95 milliards de dollars de rémunération... alors que les pertes causées par leurs erreurs sont évaluées à plus de 1 000 milliards de dollars par le Fonds monétaire international. C'est là que la crise actuelle apporte un élément nouveau. Non seulement les rémunérations très élevées sont socialement injustes, et économiquement inefficaces, mais elles sont nocives. En 1937, le président Roosevelt, de nouveau très à la mode, l'avait relevé mais on l'avait oublié : « Nous avons toujours su que l'égoïsme insensible était moralement mauvais ; nous savons maintenant qu'il est économiquement mauvais. »

Quand le bonus d'un employé de banque dépend du montant des crédits qu'il accorde quel que soit la solvabilité de l'emprunteur, quand un banquier d'affaires touche un pourcentage de la valeur boursière d'une société résultant d'une fusion, même quand celle-ci tourne à la catastrophe (voir Alcatel-Lucent), ou quand une banque d'investissement se rémunère sur les risques qu'elle fait porter aux autres, le système de rémunérations est poussé au crime. Il est d'autant plus que les revenus des financiers sont tels que ceux-ci sont toujours tentés de prendre – ou plutôt de faire prendre – un risque supplémentaire pour prouver leur supériorité intellectuelle et, partant, justifier ces sommes.

Une des principales réformes à mener serait de contraindre les entreprises à faire dépendre la part variable des rémunérations des résultats réels et non des résultats escomptés. Mais il faut aller au-delà. L'intérêt des dirigeants peut entrer en contradiction avec ceux de leur entreprise. L'Allemagne en offre un exemple frappant. Alors que le gouvernement allemand essaie de limiter à 500 000 euros les rétributions des dirigeants des banques qui entendent bénéficier de son plan de sauvetage, les banquiers ne cachent pas leurs réserves. Josef Ackermann, patron de la Deutsche Bank, a critiqué ce critère, estimant que « les plus habiles (...) iront chercher du travail ailleurs ». Précisons que M. Ackermann gagne environ 10 millions d'euros par an.

A partir du moment où il est acquis que les rémunérations des dirigeants et des professionnels de la finance nuisent à l'efficacité économique et à la cohésion sociale, l'intervention du législateur est légitime. Loin d'être hostile au capitalisme, cet encadrement des plus hauts revenus serait au contraire le plus sûr moyen d'assurer son avenir. ■

Courriel : lemaître@lemonde.fr

maire de Meaux, président de la communauté d'agglomération, député, président du groupe majoritaire ? Le surmenage semblait le guetter.

Eh bien, pas du tout ! Jean-François Copé trouve encore le temps de disputer à François Fillon – pour la forme – et à Nicolas Sarkozy – pour la substance – le rôle de chef de la majorité. Certes, il a désapprouvé les initiatives des parlementaires sur les trois sujets les plus chauds du moment, se lavant ainsi du soupçon de complicité. Mais il critique la méthode suivie par le gouvernement sur le budget. Il cherche à contrôler la réflexion sur la réforme des collectivités territoriales, confiée à Edouard Balladur. Il organise des « états généraux de la dépense publique ».

Sous la V^e République, la majorité est censée appuyer le pouvoir exécutif et l'aider à affronter l'impopularité. Le député de Seine-et-Marne n'hésite pas, lui, à exploiter les attentes et les frustrations de ses collègues et celles des Français. Cela ressemble à ce que faisait Nicolas Sarkozy quand il était ministre de Jacques Chirac.

Alors que la situation économique multiplie les sujets de mécontentement, la combinaison de corporatisme parlementaire et de populisme pratiquée par Jean-François Copé fait sourire, mais pas seulement. ■

courriel : jarreau@lemonde.fr